

Baccalauréat professionnel **CARROSSERIE**
Option A : construction

ANNEXE II-A

**FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période de formation en milieu professionnel correspond pour l'élève à une formation réelle .

Elle doit être bien préparée en liaison avec les autres enseignements.

La recherche de la ou des entreprises d'accueil est assurée conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique

CONTEXTE DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (16 SEMAINES SUR LES DEUX ANNÉES)

- Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte:
 - * Des contraintes matérielles des entreprises et des établissements ;
 - * Des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes;
 - * Des cursus d'apprentissage.
- Les périodes d'activités en entreprise et en établissement de formation doivent assurer la continuité de la formation .
- Ces périodes font l'objet d'une planification préalable visant à préserver l'unité et la cohérence des enseignements.
- Les documents et matériels nécessaires à la formation et à l'évaluation des élèves sont définis en commun par les formateurs des établissements et des entreprises concernées à partir des objectifs cités par le référentiel de certification.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les périodes de formation de l'élève en entreprise porteront plus particulièrement sur l'élaboration des compétences terminales précisées dans le référentiel de certification.

L'ensemble des compétences liées aux situations relationnelles et au travail en équipe sera également développé.

La réalité de la gestion de la production - ordonnancement, approvisionnement, suivi et ajustement de la production, rationalisation et optimisation d'un système de production - ne peut apparaître dans toutes ses dimensions que sur le site des entreprises.

Les informations recueillies par l'élève au cours de ce temps passé en milieu professionnel porteront en particulier sur :

- Le compte rendu de ses activités en développant les aspects techniques et de gestion de manière privilégiée ;
- L'analyse des résultats dans les domaines techniques, économiques et humains, obtenus à la suite de propositions de modifications, de processus d'organisation de poste de travail, de réglages de machines, de modifications d'outillages, de maintenance ;
- L'analyse de ses acquis consécutifs à sa participation aux productions ou aux réalisations définies par les objectifs de formation.

MODALITÉS D'INTERVENTION DES PROFESSEURS

Chaque professeur peut se rendre en entreprise et en accord avec le tuteur, organiser une intervention dans celle-ci en rapport avec sa discipline. Ce jour là, le regroupement d'élèves en formation dans des entreprises voisines n'est pas impossible. Une planification de ces interventions au niveau des différents intervenants, des dates et de leur durées, sera établie avec l'équipe pédagogique et les formateurs de l'entreprise. La souplesse des emplois du temps doit le permettre.

Durée de la période de formation en milieu professionnel.

- Durée normale : **16 semaines**

- Durée minimale pour les candidats positionnés par décision du recteur (art. 15 du décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié) :

- candidats issus de la voie scolaire : **10 semaines**

- candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue : **4 semaines**